Pays Centre Ouest Bretagne
Bro Kornôg Kreiz Breizh

COMPTE RENDU

Comité syndical

Date : 07 mai 2025	Lieu : Roudouallec
Présents votants : Annick Barré, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien, Paul Cozic, Eléonore Kogler **Titulaires excusé.e.s :** Tugdual Braban, Guillaume Robic, Sandra Le Nouvel **Suppléants excusé.e.s** : **Présents non votants :** Julie Colin, assistante administrative, Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB, , Jean-Luc Canté représentant du CECCOB auprès de la sous-préfecture de Chateaulin, Daniel Caillarec, co-délégué du Conseil de développement	
Animation de la réunion : Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB, et Hervé LE GALL Directeur du Pays COB.	
Rédaction du compte-rendu : Julie Colin, Hervé Le Gall	

Ordre du jour

1) Validation du compte-rendu du Comité syndical du 10 mars 2025
2) BUDGET : *délibérations rectificatives suite aux préconisations de la Sous-Préfecture de Guingamp concernant*
   - 2.1. Validation du compte de gestion et compte administratif 2024
   - 2.2. Validation du budget primitif 2025
3) Initiative COB : convention avec les EPCI du territoire et le PETR
4) Chambre d'agriculture : projet de convention entre le PETR et la chambre consulaire
5) DESTINATION : Coordination du stand « Bretagne » au salon du trail au Festival des Templiers à Millau
6) DESTINATION : Soutien au projet « Léa de Nantes à Brest »

7) Filière bois énergie : présentation de la mise en œuvre opérationnelle de la SCIC Koad COB par l'ALECOB

Jean-Charles Lohé remercie Paul Cozic d'accueillir le Comité syndical à Roudouallec

Jean-Charles Lohé excuse les absents et remercie les membres du comité syndical présents.

Michel Morvant est nommé secrétaire de séance.

Jean-Charles Lohé annonce l'ordre du jour et présente les membres invités dont l'Alecob

1. Validation du compte-rendu du Comité syndical du 10 mars 2025

Le Président demande aux élus s'ils ont des remarques, compléments ou ajustements à émettre au projet de compte-rendu du Comité syndical du 29 janvier.

Eléonore Kogler mentionne que son nom ainsi que celui de Jean-Yves Philippe n'apparaissent pas. La présence des 2 élus est intégré au compte rendu.

- **Le procès-verbal du comité syndical du 10 mars est validé à l'unanimité, après ajustement des membres présents.**

2. BUDGET : délibérations rectificatives suite aux préconisations de la Sous-Préfecture de Guingamp concernant

Après avoir expliqué la raison de la représentation des comptes de gestion et compte administratif 2024 et donc budget primitif 2025 due à l'absence de quorum au moment du vote sur les points budgétaires lors de la séance du 10 mars 2024, Jean-Charles Lohé quitte la salle.

Bernard Saliou, en sa qualité de vice-président, prend alors la présidence et procède à l'appel au vote des élus présents.

2.1. Validation du compte de gestion et compte administratif 2024

Les comptes de gestion et administratif 2024 sont représentés aux élu.e.s du Comité Syndical pour validation en raison de l'absence de quorum au moment de ce vote en séance du 10 mars 2024

- **Les élus valident à l'unanimité compte de gestion et compte administratif 2024**

2.2. Validation du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 est représenté aux élu.e.s du Comité syndical afin de respecter les recommandations du service de l'égalité de la Préfecture des Côtes d'Armor et particulièrement l'inscription du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est déroulé le 18 décembre 2024 dans la délibération et qui a été représenté à l'occasion du Comité syndical du 10 mars 2025.

- **Les élus valident à l'unanimité le budget primitif 2025.**

Arrivée de Patrick Urien.

3. Initiative COB : convention avec les EPCI du territoire et le PETR (DOC 3)

La convention entre Initiative COB, les 5 EPCI et le PETR est arrivée à échéance. Comme sollicité par les élu.e.s du Bureau le 24 février dernier, et après concertation des DGS des 5 EPCI, le document finalisé est proposé aux élu.e.s du comité syndical pour sa validation avant la présentation au sein des 5 EPCI adhérents au PETR.
Jean-Charles lohé présente en amont les chiffres clés d'ICOB et la convention, précisant que l'article 2.6 a été ajouté : « *le chargé de mission d'ICOB s'engage à se rapprocher chaque trimestre des référents éco de chaque EPCI pour leur transmettre le suivi des créateurs* ».

Jean-Charles Lohé rappelle à nouveau qu'à l'issue du comité syndical, chaque EPCI sera invité à valider la convention au sein de leur conseil communautaire respectif.

- Après présentation et débat, les élus valident à l'unanimité la convention entre Initiative COB, les 5 EPCI et le PETR.

4. Chambre d'Agriculture : projet de convention entre le PETR et la chambre consulaire (DOC 4)

En raison des coopérations engagées entre la Chambre d'Agriculture régionale et le Pays COB notamment pour la mise en œuvre du programme Hin'COB et la sollicitation d'agriculteurs pour la gestion durable du bois permettant d'approvisionner la SCIC Koad COB, la formalisation de la convention proposée est sollicitée pour faciliter les actions qui pourraient être menées conjointement.
Jean-Charles Lohé précise que la convention est établie pour une durée de trois ans. Il en reprend ensuite les termes et en détaille les missions.

Eric Prigent fait remarquer qu'il est mentionné dans la convention que le SCoT est "en cours d'élaboration". Jean-Charles Lohé indique que ce délai est désormais dépassé et que, officiellement, le SCoT est exécutoire.

Bernard Saliou rappelle que les échanges avec la chambre d'Agriculture n'ont pas toujours été simples pendant l'élaboration du SCoT. Jean-Charles Lohé abonde dans son sens, soulignant qu'aujourd'hui, les équipes en place travaillent de manière fluide et communiquent efficacement.

- Après présentation du contenu et des objectifs de la convention, les élus valident à l'unanimité la convention entre le PETR Pays COB et la Chambre régionale d'Agriculture.

5. Destination : point sur les actions en cours de déploiement (DOC 5a à DOC 6b) :

Jean-Charles Lohé donne la parole à Eric Prigent

Conformément au plan d'actions et au budget 2025 validés par le comité de pilotage de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh, 2 actions sont présentées aux élu.e.s du Comité syndical pour validation :

A. Lors du salon du trail au Festival des Templiers à Millau les 18 et 19 novembre 2025, il est prévu d'optimiser la présence et la valorisation des Espaces Trail Bretons en mutualisant un stand avec la Destination Brest Terres Océanes et l'office de tourisme de Perros-Guirec au titre de la Destination Côte de Granit Rose - Baie de Morlaix. A cet effet, il est proposé que la Destination Cœur de Bretagne soit coordinatrice de la démarche : location et refacturation des partenaires bretons.

La participation au salon s'élève à 2 198,73 € TTC, il sera donc refacturer aux partenaires le coût du stand et de la location de la banque d'accueil soit 2 114.76 €, c'est-à-dire 704.92 € TTC par partenaire.

- **Les élus valident à l'unanimité l'avance des frais d'inscription par le Pays du Centre Ouest Bretagne, la coordination du stand par la Destination et la refacturation aux structures qui participeront au salon du trail**

B. La Destination Cœur de Bretagne a inscrit dans sa stratégie des actions de promotion du territoire avec comme fil directeur la valorisation d'une Bretagne insoupçonnée. Le projet « Léa de Nantes à Brest » est une démarche fédératrice qui valorise le canal de Nantes à Brest et s'accorde pleinement avec l'ambition de la Destination. A cet effet, il est proposé d'apporter un appui logistique et financier à cette action.

Eric Prigent présente Léa Jamelot, kayakiste olympique qui se propose de parcourir le canal de Nantes à Brest en juin 2025 et mettre en lumière ses acteurs.
Le projet est coordonné avec une agence de communication et comprend la production de nombreuses images (photos, visuels, contenus).
Une contractualisation est prévue avec la collectivité, ce qui permettra à cette dernière de bénéficier des droits d'usage des images produites.
Une participation financière de 1 500 € est demandée pour contribuer à la mise en œuvre du projet.
Rémy Le Vot demande si le projet concerne l'ensemble du territoire. Il lui est répondu qu'il s'agit du territoire de la destination.
Patrick Urien, favorable à la proposition, souligne néanmoins que des traces de la tempête Ciaran subsistent sur les chemins de halage du canal de Nantes à Brest, notamment vers Glomel, où deux troncs d'arbre obstruent encore le canal.

- **Les élus approuvent à l'unanimité le soutien au projet « Léa, de Nantes à Brest » à hauteur de 1500 € TTC**

6. Retour sur le voyage d'études en Corrèze

Jean-Charles Lohé remercie Eric Prigent et passe ensuite la parole à Daniel Caillarec.

Il revient sur le déplacement en Corrèze, voyage d'études autour des ardoisières, organisé par la mairie de Maël-Carhaix, avec la participation d'Éléonore Kogler, de la CAPEB et d'autres acteurs. Le Codev porte ce projet depuis 15 ans. Maël-Carhaix serait le site le plus rapide à relancer. Le projet concerne aussi d'autres territoires comme Motreff ou Gourin, avec environ 40 000 passages par an.

L'objectif est de déterminer ce qu'il est possible de développer localement. L'ardoise bretonne, plus fine, est très demandée. Un investisseur s'intéresse à la relance de l'activité. Il semble plus pertinent d'exploiter cette ressource sur place. À Maël-Carhaix, cela passe par la modernisation des équipements afin de rendre le métier plus attractif. Il est également possible d'envisager des collaborations avec d'autres carrières.

Daniel Caillarec revient sur la visite en Corrèze et la rencontre avec l'équipe de 12 salariés, principalement des jeunes passionnés. L'exploitant les forme et ces jeunes assurent ensuite la transmission auprès d'autres jeunes.

Dominique Cogen rappelle que la dernière carrière à fermer est celle de Plévin, faute de repreneur. Selon lui, ce métier demande une vraie passion.

Jean-François Dumonteil souligne que de nombreuses autorisations administratives sont nécessaires pour faire avancer un tel projet.

Annick Barré propose de réaliser un diagnostic pour évaluer le potentiel, et de structurer la démarche sous forme de filière.

Paul Cozic évoque le retour à une forme d'industrialisation et se dit ravi de voir émerger ce type d'initiative.

Daniel Caillarec ajoute qu'au sein de la carrière visitée, tout est valorisé : même les chutes sont réutilisées pour le paillage. Il s'agit d'un travail similaire à celui du granit.

Il poursuit en expliquant que La Région Bretagne, via sa cellule économique, travaille actuellement sur une estimation du coût réel du granit importé, qui s'avère être au moins un tiers plus cher que le granit local.

Jean-Charles Lohé donne l'exemple d'une église paroissiale dans sa commune dont l'architecte regrette de ne plus pouvoir se fournir en ardoise locale. Il a dû acheter un camion entier d'ardoise espagnole, de qualité inférieure. L'ardoise bretonne a disparu en raison de son coût, mais aujourd'hui, l'ardoise espagnole est vendue à 4 €.

Rémy Le Vot précise que, malgré ce prix, le coût final pour les particuliers reste plus élevé.

Il propose, pour mieux valoriser le projet, de montrer concrètement l'utilisation de l'ardoise et de mettre en avant son intérêt touristique.

Daniel Caillarec rappelle que les collectivités peuvent devenir des clients importants.

Eric Prigent explique qu'il refait actuellement le bourg avec de l'ardoise locale. C'est plus cher, mais il considère cela comme un acte fort en faveur des produits du territoire.

Annick Barré insiste à nouveau sur la nécessité de structurer une filière. Des aides peuvent être mobilisées pour soutenir ce développement. Selon elle, derrière cette filière, il y a une économie locale complète à construire. Elle peut s'appuyer sur des critères pour les appels d'offres plus exigeants, voire aller jusqu'à la création d'un label.

Dominique Cogen ajoute que, selon ses souvenirs, l'ardoise de Maël-Carhaix avait bénéficié d'une subvention du CD22.

Patrick Urien évoque l'importance de faire connaître les savoir-faire locaux souvent méconnus, comme celui de la reliure des registres de naissance à Saint-Sauveur, qui représentent également un levier pour l'emploi local.

Pour conclure, Daniel Caillarec remercie Maël-Carhaix d'avoir repris le sujet resté en suspens depuis la dernière réunion de 2022. Il estime que les conditions sont aujourd'hui réunies pour faire avancer le projet dans de bonnes conditions sur la commune.

- *Les élus expriment un souhait de prospective sur le sujet d'ardoisières en Pays COB*

7. Filière bois énergie : présentation de la mise en œuvre opérationnelle de la SCIC Koad COB par l'ALECOB

Les étapes de mise en œuvre et d'engagement de la filière bois énergie du territoire par l'intermédiaire de la SCIC se poursuivent.

Jean-Charles Lohé donne la parole à Hervé Le Gall qui présente aux élu.e.s du comité syndical les étapes menées depuis le 10 mars 2025 et celles prévues au printemps.

- Validation de la SCIC Koad COB en Projet citoyen labellisé par Energie Partagée Investissement pour 30 000 € de parts sociales au capital
- Audition auprès de la Fondation de France pour définir leur investissement dans le projet Koad COB
- Préparation de la mobilisation et formation à la gestion durable du bois des agriculteurs de Poher Communauté avec la Chambre d'Agriculture
- Rencontre avec la SCIC Argoat (Morbihan) pour coordonner la gestion durable du bois et l'approvisionnement de la SCIC Koad COB sur le secteur de Roi Morvan Communauté

Jean-Charles Lohé rappelle qu'en octobre, Sandra Le Nouvel a demandé un portage plus politique du projet. Lors du dernier bureau syndical, une présentation technique a été demandée par l'intermédiaire de l'ALECOB.
Jean-Charles Lohé donne la parole à Benoît Aignel et Antoine Quéro de l'Alecob pour présenter les démarches techniques et les prévisions des premières installations des chaufferies envisagées en 2025 et 2026 par la SCIC Koad COB.

Benoît Aignel précise que la présentation se concentre sur les prochaines échéances et les projets ciblés pour l'année à venir.
Jean-Charles Lohé précise que quatre EPCI sont déjà engagés dans la démarche, avec un accompagnement financier de 10 000 €/EPCI validé.
Jean-François Dumonteil demande si le business plan a été revu. Hervé Le Gall confirme les démarches sont en cours et transmis à l'étude auprès du cabinet Ouest Conseil. Il ajoute que la commune de Berrien et que la Fondation des Apprentis d'Auteuil ont envoyé leur lettre d'engagement.
Benoît Aignel souligne que la présentation reprend les différentes phases d'un projet type, tout en précisant que la temporalité varie selon les projets, notamment à cause des aspects juridiques et techniques.
Antoine Quéro détaille les différentes phases de projets et les durées associées étapes :

- Étude de faisabilité (note d'opportunité),
- Décision communale pour la compétence "réseau de chaleur",
- Accompagnement par l'ALECOB (avec l'appui d'un expert comme Beta Energies pour sécuriser l'appel d'offres juridiquement).

Éléonore Kogler demande qui prend en charge le lien entre bâtiment et chaudière. Il est précisé qu'un bâtiment modulaire est fourni avec la chaudière. Le principe est que la SCIC porte les travaux.

Jean-François Dumonteil demande si cela fonctionne aussi pour des bâtiments existants. Réponse : oui, c'est possible.

Benoit Aignel reprend la présentation en insistant sur la plus-value de la SCIC qui réside dans le recours à du bois local, un projet citoyen, sans concurrence directe des grands groupes nationaux.

Antoine Quéro précise que la SCIC intervient entre les phases 2 et 4. La chaudière type a une puissance de 227 kW.

Catherine Henry demande s'il y a des projets à Gourin. Antoine Quéro confirme et rassure : de nombreux projets sont prévus. Ils sont intégrés aux projets à venir. Il explique que, pour pouvoir prétendre au Fonds Chaleur, l'ADEME demande de regrouper les projets — ce qui est le cas pour Gourin et Carhaix.

La présentation se poursuit avec un point Production et L'entreprise MCA, constructeur des modules de chaufferie, qui propose un prix unitaire de 50 000 €. Une demande est formulée pour organiser une visite de site à destination des élus, afin de mieux appréhender les installations.

Éléonore Kogler interroge sur le nombre de chaudières prévu à la fin de l'hiver. Il lui est répondu que quatre chaudières seront installées. Le prévisionnel reste à réajuster, car le projet repose encore sur des projections qui nécessite un engagement des communes auprès de la SCIC, dès lors qu'elle sera constituée.

Benoit Aignel annonce que le projet, labellisé "Énergie citoyenne", associe agriculteurs et futurs habitants. En parallèle, la SCIC prévoit de proposer une offre de chaleur clé en main. Une première demande a déjà été reçue depuis la Normandie.

Antoine Quéro prévient que l'idée du projet semble avoir été reprise ailleurs puisqu'une chaudière est déjà installée à Riec-sur-Bélon, mais l'acheminement est suspendu en attente d'un camion. La mutualisation du camion entre Riec et la SCIC est évoquée par Annick Barré. Antoine Quéro répond que cela ne semble pas réalisable en raison de modes de livraison différents.

Il reprend la présentation avec un retour sur les avancées depuis mars. Les agriculteurs sont dans l'attente : ils ne savent plus quoi faire de leur bois. La vraie question devient donc : quel sera le prix d'achat du bois qui sera défini entre les sociétaires de la SCIC.

Benoit Aignel intervient pour préciser qu'une subvention supplémentaire de 10 % est accessible du fait du caractère citoyen du projet.

Bernard Saliou demande quel sera l'appui des départements. Une subvention doit être alloué par le département du Finistère à cet effet.

En cas de difficulté d'approvisionnement, il serait possible de faire appel à d'autres SCIC. En attendant la mise à disposition du camion, une solution transitoire de pellets est proposée.

Jean-Charles Lohé indique : « Nous entrons dans la dernière ligne droite d'engagement du projet ».

Les aspects d'entretien des talus routiers sont posés. Il est précisé que l'entretien des talus routiers ne constitue pas une exploitation abusive de la ressource.

Concernant la PAC Il s'agit de tailler les arbres bordant les chemins agricoles (PAC).

Sur le secteur de Roi Morvan, certaines coupes à blanc ont été constatées et sont considérées comme inacceptables par les élu.e.s

Benoit Aignel rappelle qu'il est important de ne pas céder aux pratiques interdites proposées par certains prestataires. Selon lui, Il faut viser une montée en qualité, sans forcément viser le label Haies, jugé trop élitiste. Face aux pratiques douteuses, la SCIC devra proposer une gestion du bois plus vertueuse et durable.

Une rencontre avec la Chambre d'agriculture a permis de constater que de nombreux agriculteurs sont convaincus par la démarche proposée par la SCIC La Chambre d'agriculture du Morbihan (56) suit également le projet.

Antoine Quéro revient sur la date de l'installation de la première chaudière, sans doute à l'hiver 2026-2027, qui rendrait probable que l'usage des pellets ne soit pas nécessaire. Si le camion est commandé à la fin de l'été, il faut compter un délai de livraison de six mois À titre de comparaison, Éléonore Kogler indique qu'il a fallu compter un délai de 12 à 18 mois pour la commande d'un camion-benne pour la CCKB.

Il est envisagé qu'un tracteur puisse assurer les mêmes fonctions du camion, ce qui simplifierait les choses et limiterait les investissements de la SCIC lors de son lancement.

En l'état actuel, l'option du pellet reste problématique selon Eleonore Kogler.

Éric Prigent intervient : tout le monde est d'accord pour avancer. Il est impératif que la SCIC démarre, pour enclencher la vie de l'entreprise.

Éléonore Kogler souhaite connaître les risques réels, notamment si le nombre de chaudières est inférieur aux prévisions. Benoît Aignel répond que le plan de financement est calé sur ce nombre. Moins de chaudières signifie moins d'investissements, mais certains coûts sont incompressibles, comme celui des moyens de livraisons.

Bernard Saliou ajoute : « Si nous ne nous lançons pas maintenant, d'autres le feront à notre place ». Le projet a été mûrement réfléchi, les élus estiment qu'il est temps d'y aller. »

Benoît Aignel souligne qu'il y a de nombreux feux verts. Ne pas avancer maintenant serait perdre des opportunités de dynamique d'engagement de chaufferies et remettrait en cause la crédibilité collective.

La question à se poser est plutôt : pourquoi ne pas y aller ?

Jean-Charles Lohé et une majorité des élu.e.s indiquent qu'il est urgent et important de fixer la date de l'Assemblée Générale constitutive. Plusieurs dates sont proposées : 30 juin, 3 juillet ou 4 juillet. Finalement, la date retenue est le 3 juillet 2025, en fin de matinée.

Rémy Le Vot pose la question des connaissances techniques nécessaires pour la gestion des chaudières à plaquettes. Antoine Quéro répond qu'aujourd'hui la maîtrise technique est bien maîtrisée avec l'appui du collectif national qui a 20 ans d'antériorité et de réussites

À la question de Rémy Le Vot « Que signifie *prévisionnel* ? », Jean-Charles Lohé précise que les chiffres s'appuient sur un document validé par un expert-comptable et un commissaire aux comptes du cabinet Ouest Conseil, et que le business plan n'est pas construit à partir des subventions.

Éric Prigent rappelle que, lors du bureau syndical, il a été dit que la CCKB peut intégrer le projet plus tard si elle ne souhaite pas le faire immédiatement.

Remy Le Vot reconnaît un défaut d'information, partiellement de leur fait. Il signale qu'une conférence des maires de la CCKB aura lieu le 11 juin, avec sollicitation prévue de l'ALECOB.

Il interroge également sur la durée du plan de financement : est-elle de 2 ans ?
Il lui est répondu qu'il s'agit d'un plan sur 4,5 ans.

Bernard Saliou rappelle que tous les soutiens financiers n'ont pas encore été formellement intégrés au plan.

Françoise Guillerm pose la question du stokage. Antoine Quero indique que c'est un sujet travaillé en parallèle, avec des agriculteurs volontaires pour stocker le bois pour la SCIC en attendant le choix et le lieu d'implantation des équipements.

Enfin, Annick Barré signale que le bâtiment de stockage nécessitera des équipements techniques complexes. Antoine Quero répond qu'un cahier des charges est prévu avec des seuils mini et maxi à ajuster selon les projets retenus et engagés par la SCIC.

- **À l'issue des échanges, les élus du comité syndical fixent l'Assemblée Générale constitutive de la SCIC au 3 juillet 2025 en fin de matinée.**

8. Informations diverses

Jean-Charles Lohé annonce que le SCoT est désormais exécutoire et opposable depuis le 25 avril 2025.

Il rappelle deux évènements : l'Agritour du programme Hincob est prévu le 20 mai.

Il indique que le ministre de la Santé n'est finalement pas venu comme cela avait été prévu. Il précise que le Pays maintient une veille pour être entendu, particulièrement concernant la réouverture des urgences, lorsqu'une nouvelle date de visite officielle sera effective.

Bernard Saliou revient sur un article de presse concernant l'hôpital, dans lequel est évoquée une crainte de désunion par le comité de vigilance et une remise en cause des solutions intermédiaires recherchées par le Pays COB dans l'intérêt de la population. Il insiste sur le fait l'ensemble des acteurs et élu.es du territoire souhaitent une réouverture des urgences 24H/24 et 7 jours sur 7. Il conclue en indiquant que : *« Si des avancées peuvent se faire au fur et à mesure, il ne faut pas s'en priver. »*

Jean-Charles Lohé lève la séance à 19h30.